

réclamé. Cet arrangement, convenable pour des navires hospitaliers dans des mers lointaines, paraît répondre aux besoins de la marine anglaise, sans pourtant se recommander à d'autres Etats maritimes, ni aux sociétés de secours pour des navires hospitaliers équipés par elles.

Néanmoins, ce mémoire en langue anglaise contient des propositions éminemment propres à faciliter l'exécution de l'article 13 de l'acte additionnel à la Convention de Genève.

Ce sont surtout les propositions relatives à l'établissement de radeaux de sauvetage, dont la construction et l'emploi sont indiqués d'une manière très-précise et très-claire, que nous saluons avec plaisir comme un pas fait dans la carrière que nous désirons ouvrir aux recherches des amis de l'humanité.

Pour ces motifs, et en considération du vif et véritable intérêt voué à une grande œuvre d'humanité, dont ce travail fournit la preuve évidente, le Comité central prussien de secours aux blessés militaires accorde le prix de cent frédéric d'or, au mémoire écrit en langue anglaise et portant la devise précitée.

Le billet, cacheté sous la même devise, indiqua, comme l'auteur du mémoire, M. Jean Hélenus Ferguson, d'Arouba (Indes occidentales-néerlandaises.)

Berlin, le 30 septembre 1870.

*Le Comité central prussien de secours aux militaires  
blessés et malades.*

R. v. SYDOW.

---

## AUTRICHE

---

### AJOURNEMENT DE LA CONFÉRENCE DE VIENNE

La Société patriotique autrichienne de secours aux soldats blessés, veuves et orphelins de militaires, a, par sa circulaire du 31 mars 1870, notifié à tous les comités de secours, à tous les

journaux qui s'occupent de cette œuvre philanthropique, enfin à tous ceux qui y portent de l'intérêt, le *modus procedendi* pour réunir à Vienne, en 1871, une Conférence de tous les comités de secours, Elle a, en outre, invité les dits organes à lui soumettre, dans le délai de trois mois, leurs observations tendant à modifier ses propositions, afin que les travaux préliminaires pour la Conférence pussent commencer après ce délai.

Peu de temps après le terme fixé, éclata une guerre meurtrière, qui fait tous les jours de nouvelles victimes et dont on ne peut prévoir la fin.

Dans ces circonstances, et pendant qu'une partie considérable des comités de secours sont en pleine activité, pour soulager selon leurs forces les souffrances des combattants, soit en effectuant des envois de toutes sortes, soit en déléguant leurs membres sur le théâtre de la guerre, il est évident que la plupart des intéressés manquent de temps, pour entreprendre à leur aise les travaux préliminaires en vue de la réunion d'une Conférence internationale.

Ces considérations nous obligent, à notre grand regret, à ajourner à une époque plus favorable la réunion de la Conférence internationale qui, en vertu de la décision de la Conférence de Berlin, devait avoir lieu à Vienne en 1871. Nous nous décidons à prendre cette mesure avec d'autant plus de raison, que plusieurs voix influentes se sont élevées pour conseiller l'ajournement.

En publiant cet avis d'ajournement, nous devons remarquer que, d'après notre conviction intime, le programme le plus important pour les questions à soumettre aux délibérations de la Conférence qui, nous aimons à croire, ne tardera pas à se réunir bientôt à Vienne, en tout ce qui regarde les rapports des Comités de secours et la Convention de Genève, sera fourni par les événements de la guerre actuelle (la première où les deux puissances belligérantes aient adhéré depuis le commencement de la campagne à la Convention de Genève). Il va de soi que le triage de ces matières ne pourra avoir lieu qu'après la conclusion de la paix, et qu'elles seront, d'après ce que nous venons de dire, l'objet le plus important des études préliminaires de la Conférence internationale.

Sans vouloir entrer dans le détail de ces études, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer, que des questions aussi délicates ne pourront être traitées que par un comité peu nombreux, délibérant

en secret. Les motifs à l'appui de cette assertion sont si évidents, que nous pouvons nous dispenser de les énumérer.

Nous nous sommes adressés au Comité international de Genève pour lui proposer de faire précéder la Conférence de Vienne de pourparlers, destinés à recueillir les expériences faites dans la guerre actuelle, expériences si importantes pour l'avenir de la Convention de Genève et des comités de secours, afin d'en former la base d'études préliminaires, indispensables pour les délibérations de la Conférence internationale qui sera convoquée plus tard. Nous nous faisons un plaisir d'annoncer que le Comité international a accueilli favorablement notre proposition.

Nous nous bornons aujourd'hui à ce communiqué préalable, espérant que le moment n'est pas éloigné où il nous sera donné de procéder aux pourparlers proposés, pour pouvoir ensuite convoquer la Conférence internationale.

Vienne, le 10 décembre 1870.

*Pour la Société patriotique autrichienne de secours aux  
soldats blessés, veuves et orphelins de militaires,*

COLLOREDO-MANNSFELD.

D<sup>r</sup> F.-H. RITTER VON ARNETH.

Le Comité international ne peut reproduire, dans son Bulletin, le document qu'on vient de lire, et dans lequel il est mis en cause, sans ajouter qu'il s'associe pleinement aux vues du Comité de Vienne, et lui a promis son concours. Il croit comme lui à la nécessité d'une enquête sur les expériences de la guerre actuelle, avant qu'une Conférence internationale soit appelée à en délibérer. Réclamée par une voix aussi autorisée que celle de la Société autrichienne, il est vraisemblable que sa convenance sera reconnue par tous les intéressés, et que conséquemment il y sera donné suite. Nous croyons donc que, sans vouloir préjuger en rien la manière dont on procédera, il est très-important de faire savoir, dès à présent, à tout le monde, qu'une enquête aura lieu, afin que chacun recueille ses souvenirs, et se mette en mesure d'apporter plus tard le tribut de ses propres observations.

*Le Comité international.*